

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Sommaire

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

- A. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire
- B. Aperçu de l'environnement macro-économique
- C. Loi de Finances Initiale (LFI) 2021 : Principales mesures relatives aux collectivités locales
- D. Situation budgétaire de Trouville-sur-Mer
- E. Orientations budgétaires de Trouville-sur-Mer

A. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

a. Objectifs et dispositions légales

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

b. Rapport d'orientation budgétaire

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires et les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et la gestion de la dette contractée

B. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

a. Monde

L'économie mondiale face à la pandémie mondiale du Covid-19 (Donnée source – IMF 2020 Annual report)

L'économie mondiale fait face à une profonde récession due aux conséquences persistantes de la COVID-19. Les perspectives restent incertaines, tout comme les facteurs à long terme qui déterminent et influencent la riposte des pays face au virus et les conditions de la reprise.

Partout dans le monde, les populations voient leur vie changer profondément : Récession économique, chômage, changements climatiques, technologies et automatisation des emplois, essor des monnaies numériques, baisse de la rentabilité de leur épargne, creusement des inégalités et hausse de l'endettement.

Les autorités nationales ont pris des mesures audacieuses pour sauver des vies et empêcher l'économie mondiale de s'effondrer : elles ont engagé près de 12 000 milliards de dollars sur le plan budgétaire et environ 7 500 milliards de dollars sur le plan monétaire, et mis en place des dispositifs d'urgence pour les entreprises et les populations.

Au niveau de la Zone Euro, les institutions européennes ont apporté un soutien massif aux Etats Membres.

Avec près de 1,9 millions de décès et près de 90 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial (donnée Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, au 20/01/2021). Les campagnes de vaccinations à l'échelle mondiale constituent de véritables lueurs pour enrayer la pandémie.

b. France

L'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID19 : Résiliente en 2019 (1,5 %), l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2ème vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020, avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

De lourdes conséquences sur le marché du travail : Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est d'ores et déjà impressionnant. Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adapté dès mars 2020 le dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB) et à 6,6 milliards € pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

D'importants soutiens économiques financés par emprunt : Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB). Au-delà de ces mesures d'urgence, le Gouvernement a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (soit 4,3 % du PIB) financé à hauteur de 40 milliards € par l'Europe.

c. Trouville-sur-Mer

Les commerçants Trouvillais, comme tous les commerçants, ont été touchés de plein fouet par les deux périodes de confinement et le ralentissement de l'activité économique.

Face à l'ampleur de la crise et afin de participer à la survie des enseignes et des entreprises trouvillaises, la commune a apporté son soutien, en proposant des exonérations de loyers et de droit d'occupation du domaine public.

Soit une aide économique d'un montant estimé à 330 000 €.

Pour information, le cout total « COVID19 » pour la commune s'élève à 1,8 M€ sur l'exercice 2020.

C. LFI 2021 : PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES

a. Les objectifs du déficit budgétaire

Sur la base d'une baisse du PIB de 11%, en 2020 et de 10% en 2021, Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2021, l'exécution de l'année 2019 et la prévision d'exécution de l'année 2020 s'établissent comme suit :

<i>En points de produit intérieur brut</i>	Exécution 2019	Prévision 2020	d'exécution	Prévision 2021
Déficit public	-3,0		-10,2	-6,7
Dettes publiques	98,1		117,5	116,2

Le PLF 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022.

L'une des mesures consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels

b. Les dispositions concernant les ressources locales

- *Le dispositif prévu*

La suppression des 3,4 Md€ d'impôts économiques perçus par le bloc communal est effectuée à travers « une réduction par deux » de la valeur locative des établissements industriels : - 1,75 Md€ au titre de la taxe foncière, - 1,56 Md€ au titre de la CFE.

18 000 communes et tous les EPCI sont concernés par la baisse et la compensation minorée de l'Etat.

Les pertes de recettes pour les communes et les EPCI seront compensées par un prélèvement sur recettes de l'État (PSR).

- *Impacts des suppressions d'impôts sur les critères des dotations et sur la réforme de la TH*

La réforme de la fiscalité locale, de même que l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels, entrent en vigueur le 1er janvier 2021. La modification des ressources des communes et des EPCI qui en résulte viendra bouleverser les critères utilisés pour la répartition des dotations et des fonds de péréquation. Les conséquences sur les critères et sur les dotations ne se produiront cependant qu'en 2022.

- *Dotations de compensation des pertes de recettes*

Rappel : La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a institué plusieurs dotations de compensation des pertes de recettes résultant de la crise sanitaire. A ainsi été créée une

dotations aux communes et aux EPCI à son article 21. Celle-ci fait l'objet d'un acompte versé en 2020, sur le fondement d'une estimation des pertes de recettes fiscales subies au cours de l'exercice 2020, puis d'un ajustement en 2021.

Pour information, la DGFIP a établi une première estimation de compensation à hauteur de 353 255 €, dont 50% ont déjà été versés à la ville. Le solde sera réévalué par la DGFIP selon le compte de gestion 2020.

c. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Pour la 4^{ème} année consécutive, le montant de la DGF est maintenu à son niveau antérieur (26,8 Md€).

En l'absence de revalorisation, le gel de la DGF depuis 2018 aboutit à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal.

En outre, en l'absence d'abondement de la DGF, l'ensemble des besoins seront, comme chaque année, financés par des redéploiements de crédits à l'intérieur de la DGF (en particulier : progression de la péréquation et de la dotation d'intercommunalité, évolution démographique, deuxième étape du rattrapage de la péréquation en faveur des communes d'outre-mer).

En 2020, en raison principalement de cette mécanique de redéploiements, la DGF a été en baisse pour 51 % des communes. Les deux tiers des communes ont subi une nouvelle diminution de leur dotation forfaitaire. Ces baisses se poursuivront en 2021.

d. La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Au-delà des montants prévus par la loi de finances 2021, le programme 362 « écologie » prévoit 650M€ pour la rénovation thermique des bâtiments des collectivités du bloc communal. Ces 650 M€ additionnent les autorisations d'engagements sur la DSIL de 2021 et de 2022.

Ainsi, les crédits de paiement sont en augmentation de 100 M€ par rapport à 2020 en raison de 100 M€ de crédits de paiements prévus sur la DSIL exceptionnelle.

La part des soutiens financiers apportés aux collectivités au titre des projets de rénovation énergétique pourra être portée au-delà de 80 % du montant total du projet pour celles d'entre elles ayant observé une baisse de leur épargne brute supérieure à 10 % en 2020.

e. Les autres mesures concernant le bloc communal

- *Taxe d'Habitation*

Depuis 2020, 80 % des ménages ne payent plus de taxe d'habitation pour leur résidence principale. Une exonération qui doit concerner l'ensemble des contribuables d'ici 2023. Les foyers fiscaux les plus aisés devraient bénéficier d'une première baisse de 30 % en 2021, d'une seconde en 2022 puis d'une exonération totale de taxe d'habitation en 2023.

En revanche, plusieurs composantes de la taxe d'habitation subsisteront encore au-delà de 2020 (et de 2023), à savoir notamment, pour ce qui concerne Trouville-sur-Mer :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les autres locaux meublés non affectés à la résidence principale, dont notamment les locaux associatifs ;
- La taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) (22 667 € en 2019, 25 683 € en 2020)

D. SITUATION BUDGETAIRES DE TROUVILLE-SUR-MER

a. Recettes de fonctionnement

Analyse rétrospective 2017-2019

	Analyse M14 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019

Recettes réelles de fonctionnement	20 208	17 554	18 897
Ventes, produits, prestations de services	1 781	1 923	2 849
Ressources fiscales	12 801	12 882	12 823
<i>dont impôts locaux</i>	7 311	7 432	7 692
<i>Taxes de séjour</i>	389	407	501
<i>Prélèvement sur produits jeux casino</i>	1 995	1 854	2 196
<i>Taxe additionnelle Droits de mutation</i>	1 205	1 095	1 217
Dotations et participations	1 729	1 643	1 580
<i>dont DGF</i>	1 373	1 332	1 281
Autres recettes réelles de fonctionnement	3 897	1 106	1 645

Evolution 2017-2019 des recettes de fonctionnement : -6%, soit -1,311 M€

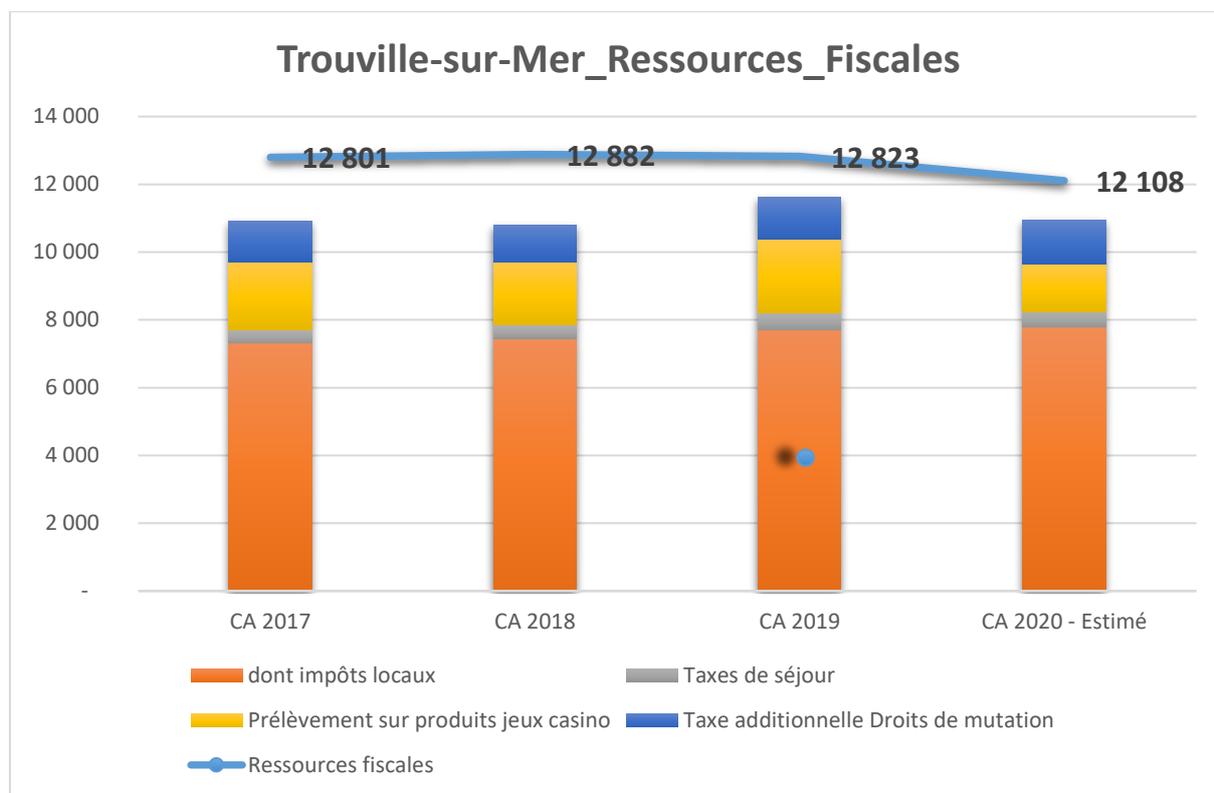
Ventes, produits, prestations de services

Le dynamisme des produits des services s'articule autour de trois grands axes :

- Redevance d'utilisation du domaine public (Stationnement payant, terrasses...)
- Prestation de services municipaux (activités périscolaires, extrascolaires, sportives et culturelles)
- Locations estivales

Ce qui représente une hausse cumulée des recettes de 60% ou +1,068 M€ sur la période 2017-2019.

Fiscalité



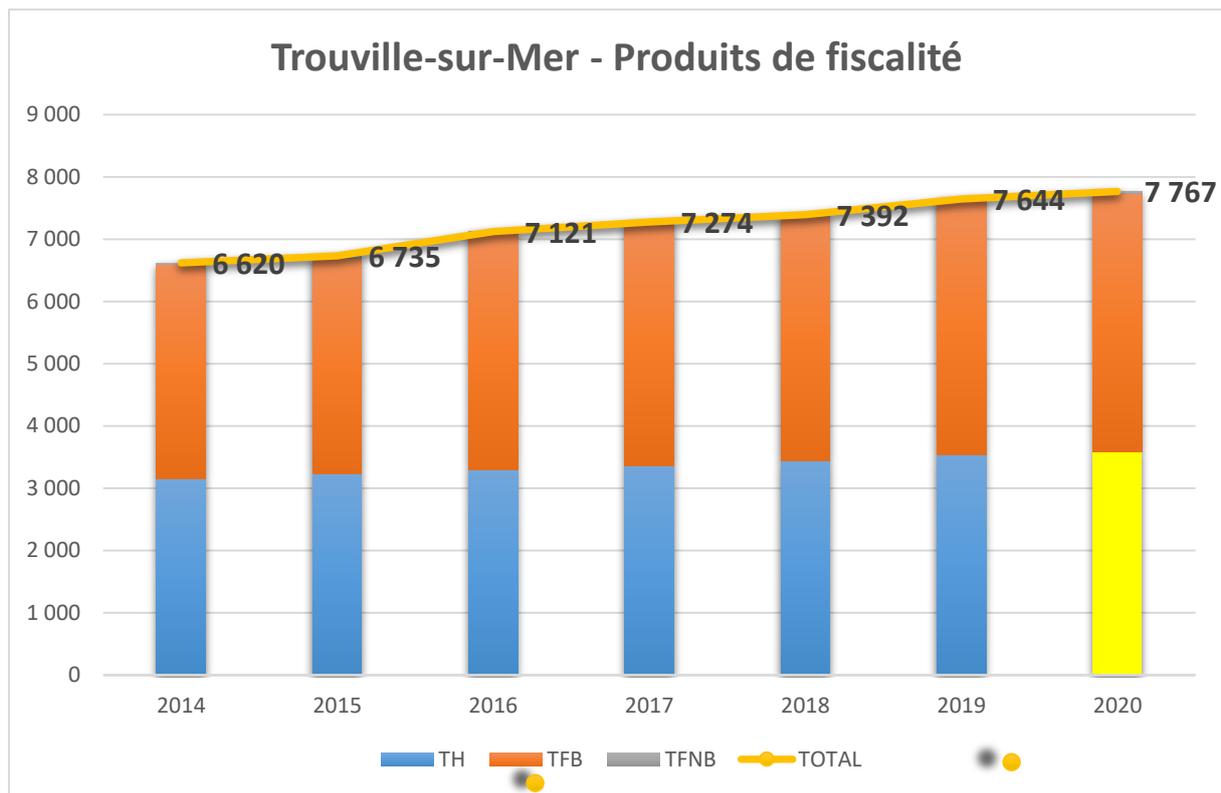
Fiscalité directe locale

Evolution des bases entre 2014 et 2020, en millier €

Taxe	Bases des impôts locaux 2014	Base des impôts locaux 2015	Base des impôts locaux 2016	Base des impôts locaux 2017	Base des impôts locaux 2018	Base des impôts locaux 2019	Base des impôts locaux 2020	Evolution 2014/2020
TH	21 308	21 843	21 815	22 047	22 505	23 143	23 489	2 181
		2,5%	-0,1%	1,1%	2,1%	2,8%	1,5%	10,2%
TFB	13 735	13 848	14 262	14 437	14 622	15 214	15 445	1 710
		0,8%	3,0%	1,2%	1,3%	4,0%	1,5%	12,4%
TFNB	128	130	144	148	142	162	162	34
		1,6%	10,8%	2,8%	-4,1%	14,1%	0,0%	26,6%
TOTAL	35 171	5 821	36 221	36 632	37 269	38 519	39 096	3 925
		1,8%	1,1%	1,1%	1,7%	3,4%	1,5%	11,2%

Soit une évolution des bases de + 11,2% entre 2014/2020

Sur la même période, les produits de la fiscalité directe locale ont augmenté de 17,3%



Les taux communaux ont subi une variation en 2016 et 2017 ; ils n'ont pas évolué depuis :

- Taxe d'habitation : 15,28 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,34 %

Les prélèvements sur produits des jeux du casino

La deuxième ressource fiscale de la ville est générée par les prélèvements sur les produits des jeux du casino.

Avec la crise sanitaire, ces recettes sont en chutes libres, ce qui impactera fortement le résultat 2020.

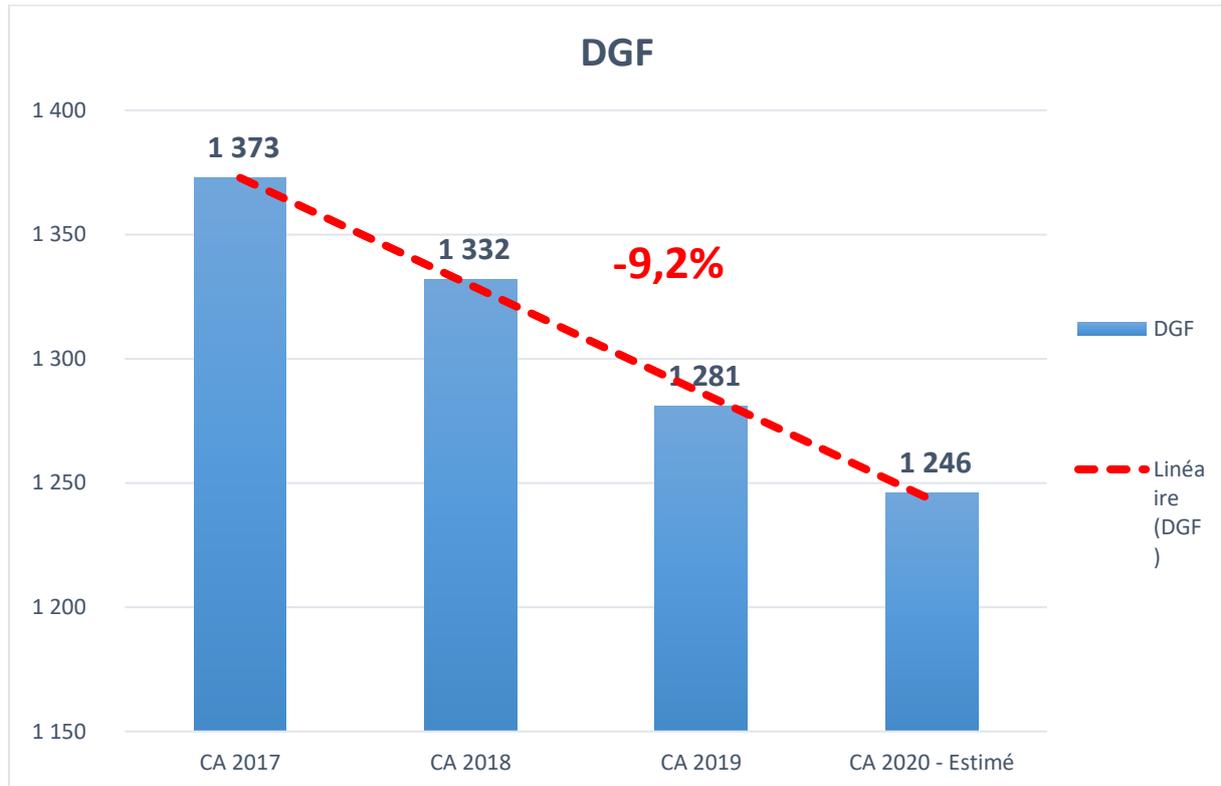
Pas de perspective d'ouverture au moment de la préparation du DOB2021.

Concours de l'Etat

La loi de Finances pour 2015 et son scénario d'assainissement des finances publiques à hauteur de 50 Md€, a eu un fort impact sur les recettes de la commune.

Le gel appliqué depuis 2018 et l'absence de revalorisation de l'enveloppe entraînent la poursuite des baisses individuelles de DGF pour la commune.

La diminution des dotations et participations de l'Etat est très significative : Nous passons d'une DGF de 1,37 M€ en 2017 à 1,25 M€ en 2020, soit -9,2%.



b. Dépenses de fonctionnement

	Analyse M14 en K€ (Source Comptes Administratifs)		
Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles de fonctionnement	15 787	15 973	16 276
Charges à caractère général	3 253	3 360	3 523
Charges de personnel	7 662	7 683	7 756
Atténuations de produits	1 150	1 099	1 096
<i>Dont FNGIR</i>	696	696	696
<i>Dont FPIC</i>	454	403	391
Charges de gestion courante	2 992	3 117	3 247
<i>Dont subventions aux organismes publics</i>	1 580	1 723	1 717
<i>Dont subventions aux associations</i>	1 098	1 089	1 233
Intérêts	697	708	645
Autres dépenses réelles de fonctionnement	33	6	9

Evolution 2017-2019 des dépenses de fonctionnement : +3%, soit +489 000 €

Charges à caractère général

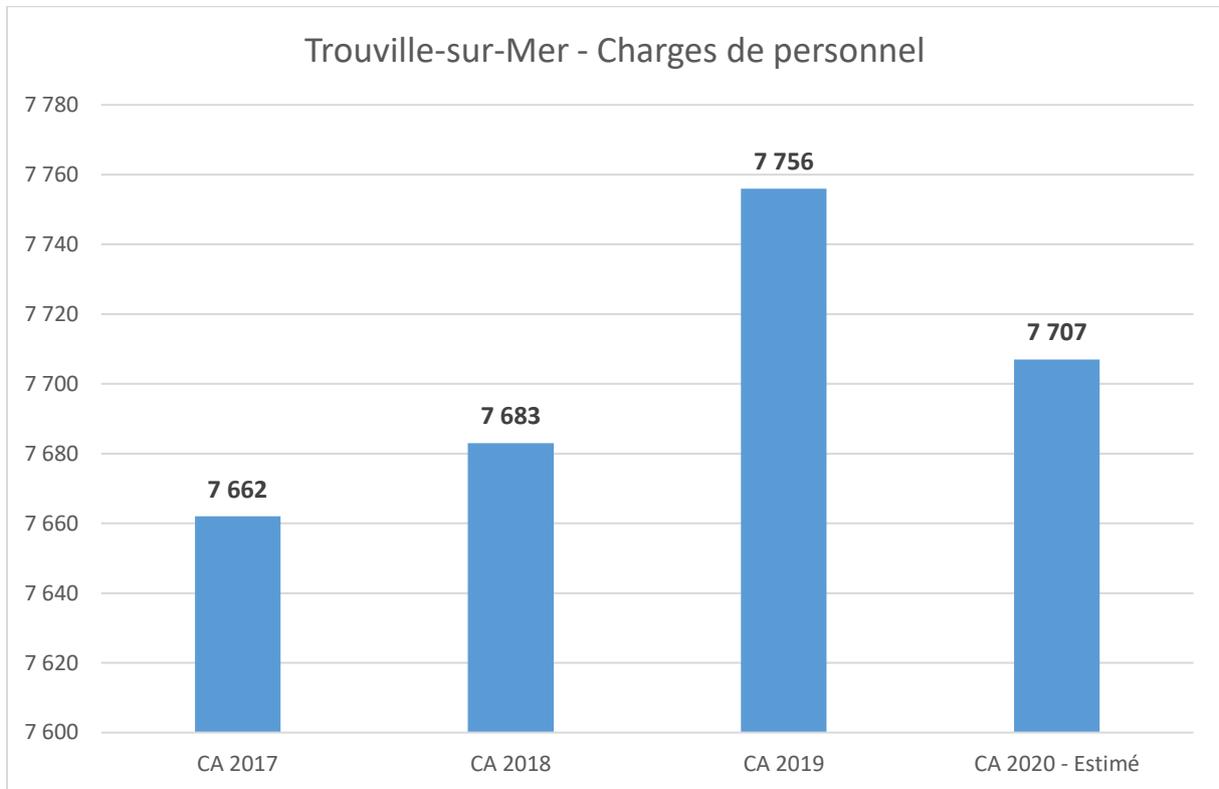
Des charges à caractère général stabilisées autour de 3,4 M€ :

L'objectif de la municipalité est d'engager des efforts pour diminuer ce niveau de dépenses courantes, sans altérer les services proposés à la population.

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, des réunions d'arbitrage se tiendront pour chaque service, auquel il a été demandé de respecter une rigueur budgétaire certaine.

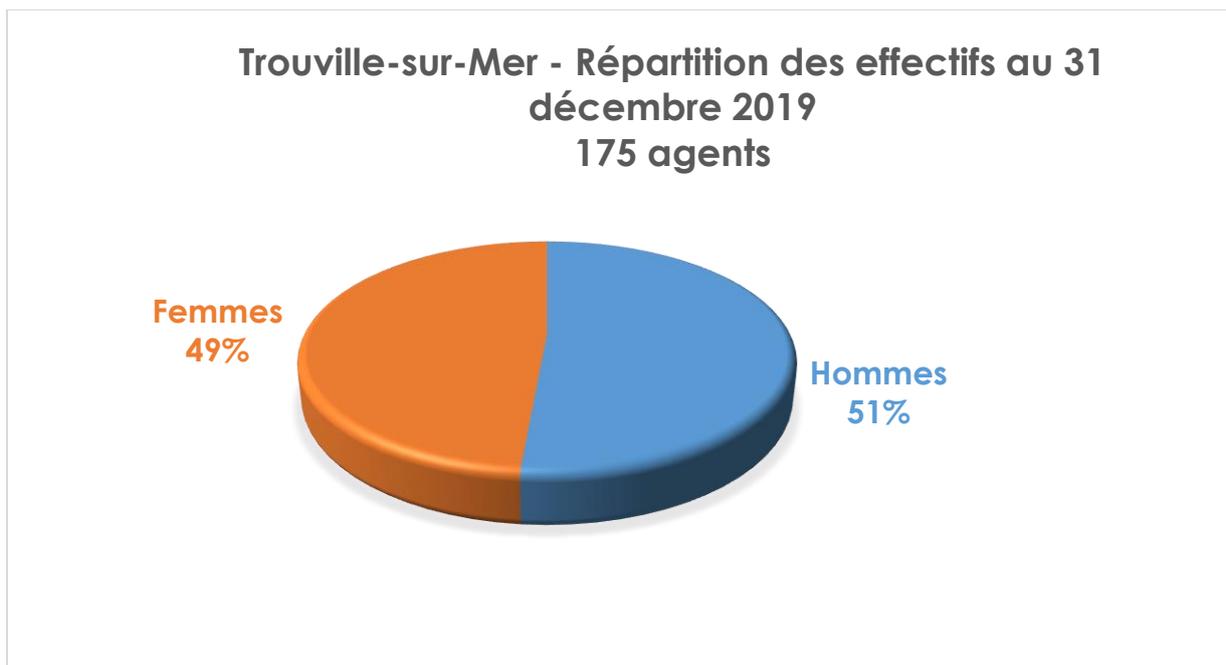
Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent en moyenne 48% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité.

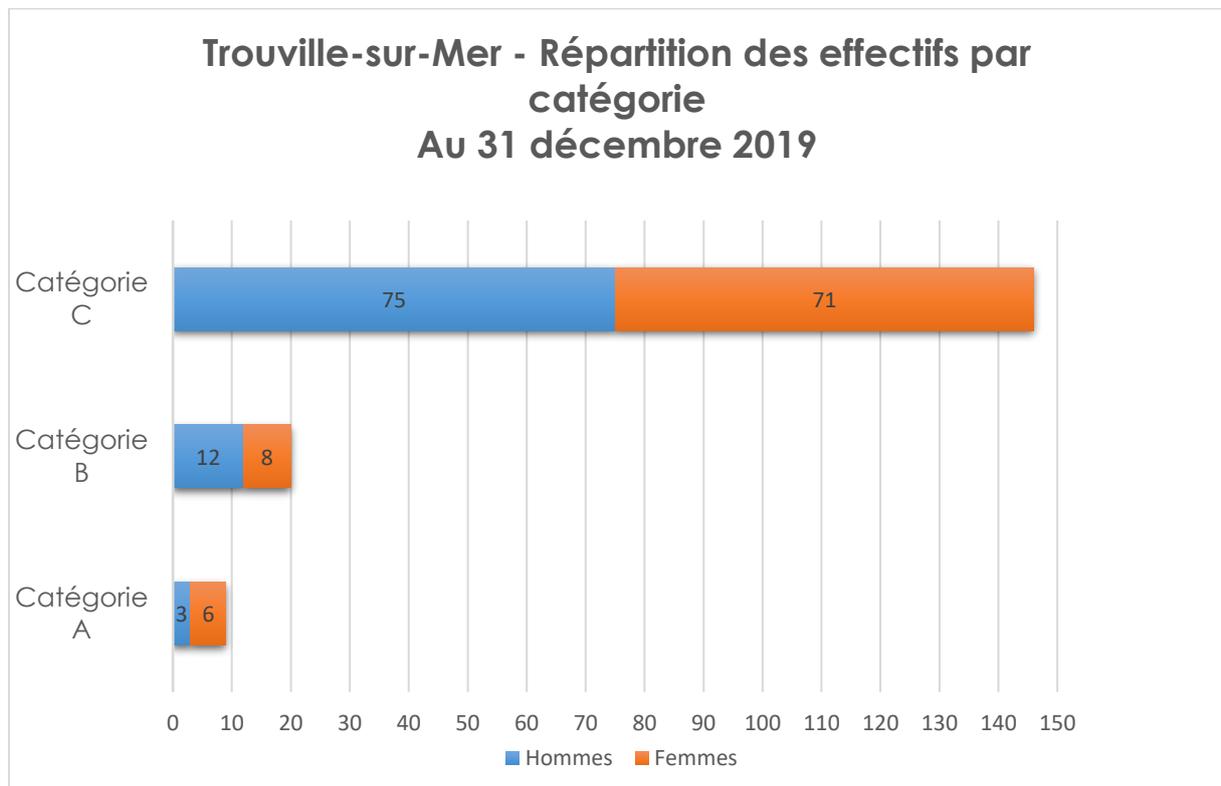
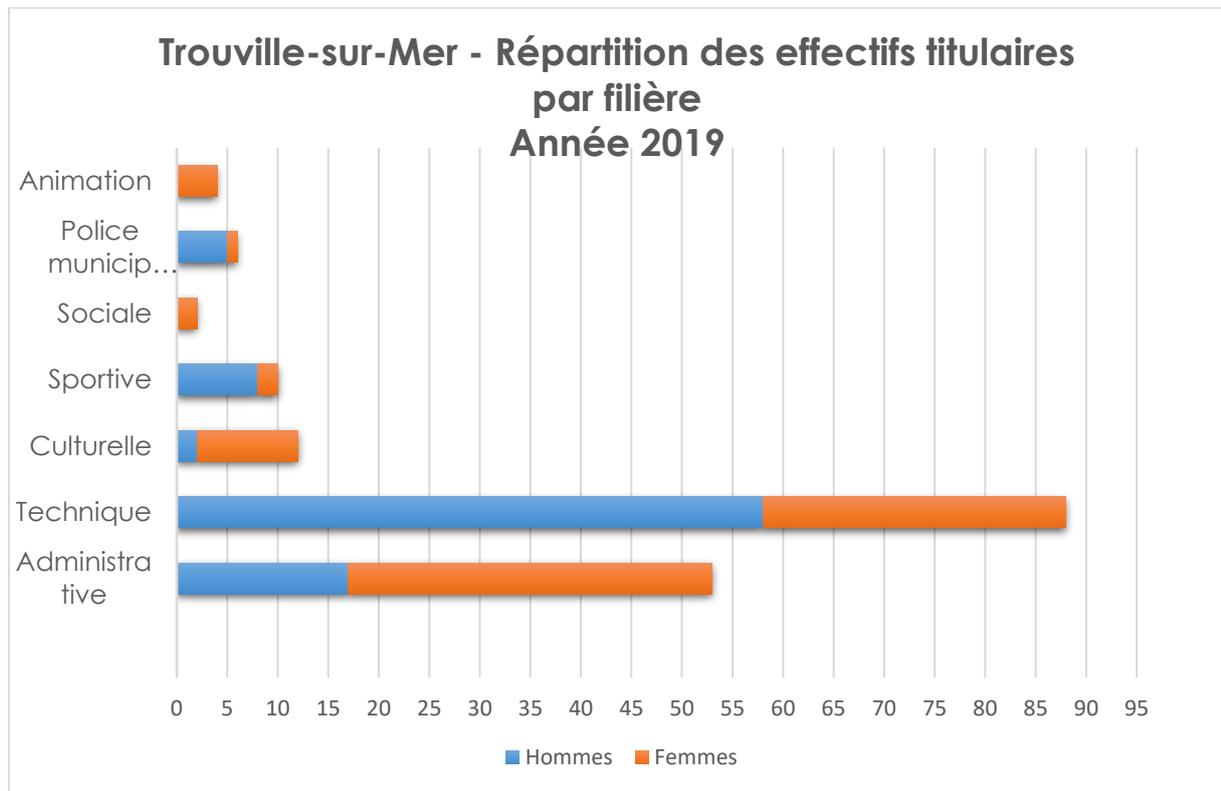


Focus sur le personnel communal

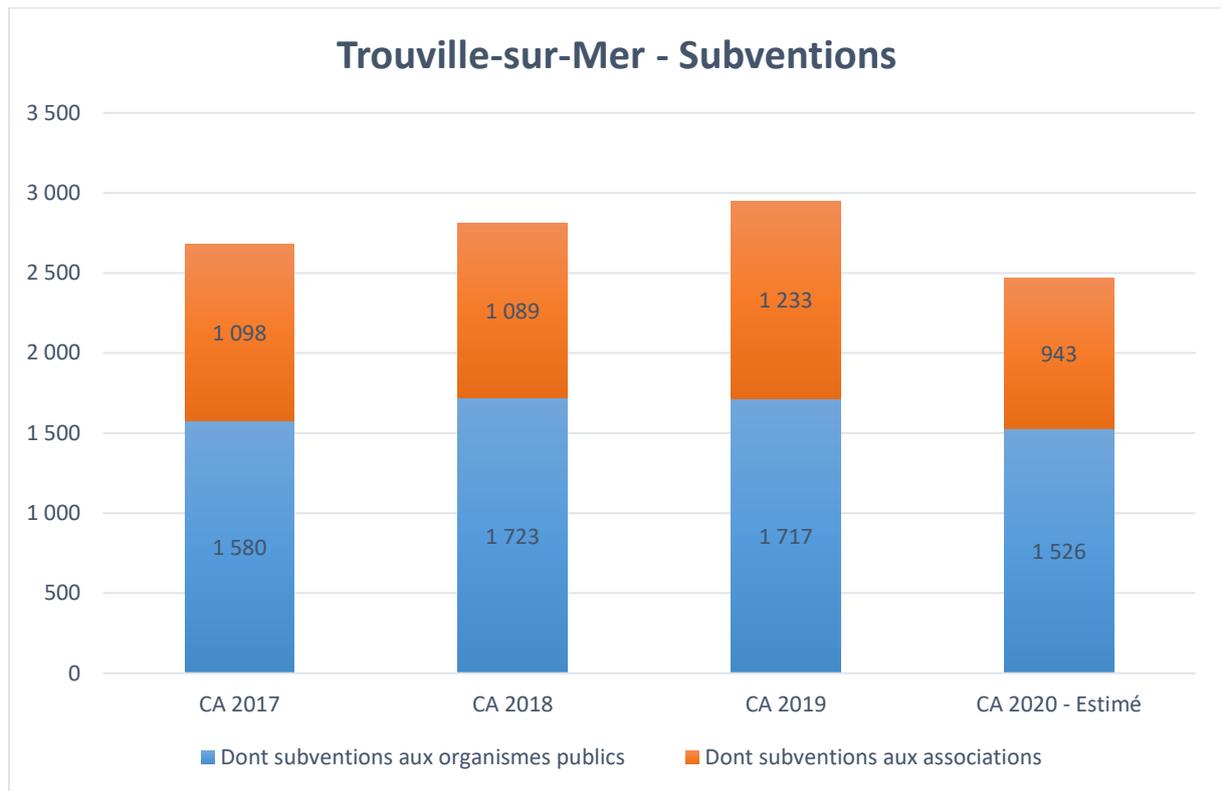
- Effectifs : 175 agents permanents au 31 décembre 2019



- Structure des effectifs



Subventions



Les subventions versées sont de deux types :

- Subventions aux organismes publics (CCAS, (ex)Caisse des écoles, Office de tourisme, Ecole de musique)
- Subventions aux associations

Autres dépenses de fonctionnement

La contribution de la commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales était en diminution depuis 2017, mais a connu un fort rebond en 2020 (418 000 € en 2020).

Pour information, celle de la CCCCCF est en hausse constante, sur la même période, pour atteindre 1,1 M€ en 2020.

c. Dette

S'agissant du stock de dette, l'encours au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 18 409 087,23 €, soit un montant d'encours par population de 3 914 €.

Le remboursement en capital en 2021 s'élève à 1 946 147,99 € et les charges d'intérêt à 581 359,48 €.

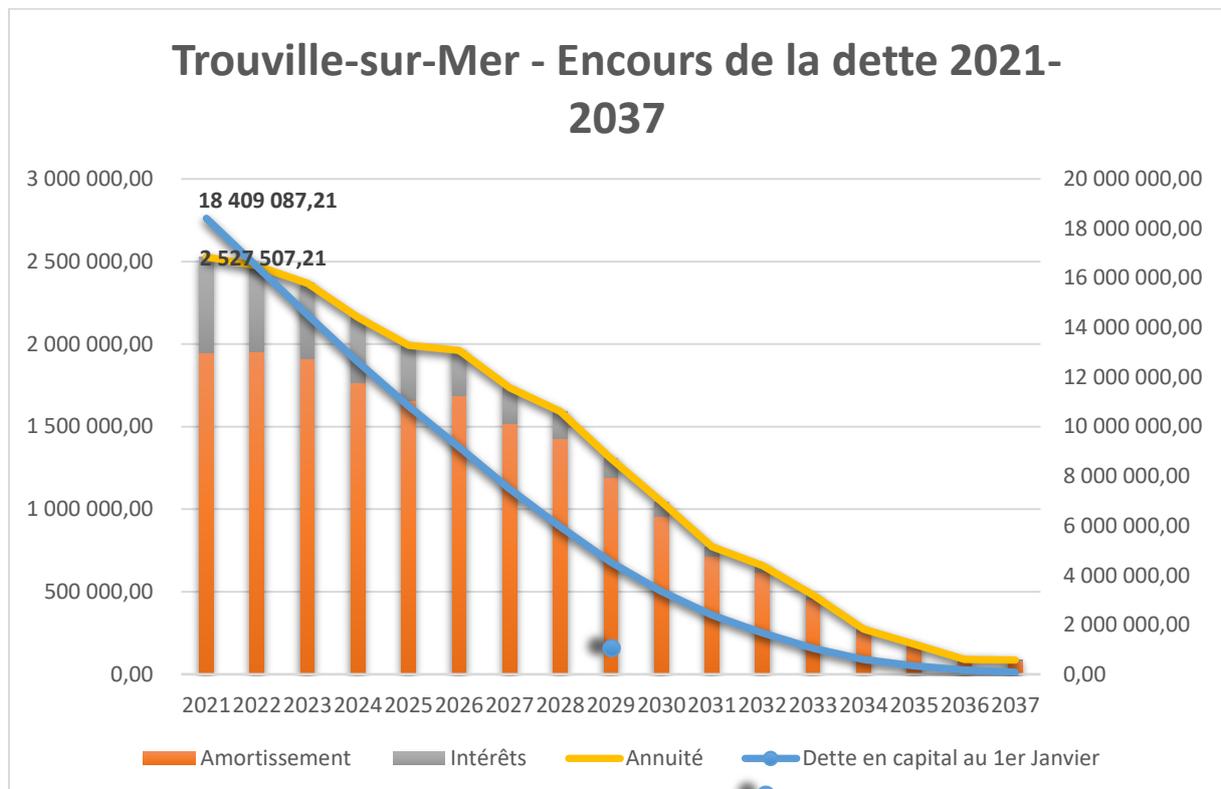
Au 1^{er} janvier 2021 :

Le taux moyen de la dette est estimé à 2,369%

La dette, dont le risque global reste faible, est répartie de la manière suivante :

- Taux fixe 98%
- Taux variable 2%

La durée de vie résiduelle est de 10 ans et 5 mois et sa durée de vie moyenne est de 5 ans et 5 mois.



d. L'épargne Brute et l'épargne Nette

L'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette sur la période 2017 - 2019 :

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles de fonctionnement	20 208	17 554	18 897
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts (-)	15 090	15 265	15 631
EPARGNE DE GESTION	5 118	2 289	3 266
Intérêts (-)	697	708	645
EPARGNE BRUTE	4 421	1 581	2 621
Remboursement du capital (-)	1 735	1 628	1 652
EPARGNE NETTE	2 686	-47	969

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2017-2019, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

Epargne / habitant – Année 2019	Commune de Trouville-sur-Mer Population INSEE 2019 : 4 784 hab
Epargne brute / hab	548€
Epargne nette / hab	203€

Pour information, cette Epargne nette était de 265 € par habitant en 2019 sur la moyenne des communes de la 4CF.

e. Recettes d'investissement

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles d'investissement	2 935	1 005	3 071
Dotations et subventions	1 322	698	1 795
<i>Dont FCTVA</i>	5	197	143
<i>Dont Taxe d'aménagement</i>	116	45	157
Emprunts	1 330	-	1 000
Recettes financières d'investissement	283	307	276

Le montant de l'emprunt 2019 représente 33% des recettes d'investissement contre 45% en 2017.

L'autofinancement 2019 représente 61% des recettes d'investissement contre 41% en 2017.

f. Dépenses d'investissement

Trouville sur Mer - Population	4 848	4 819	4 784
Année	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses réelles d'investissement	3 300	4 562	4 375
Dépenses d'équipement	1 565	2 934	2 723
Remboursement du capital	1 735	1 628	1 652

La Commune a conduit un programme d'investissement conséquent sur la période 2017-2019 soit en moyenne 2,4 millions d'€/an.

En 2019, les principales opérations ont porté sur :

- Parking de la Marinière : 440 000 €
- Travaux Corniche : 377 000 €
- Eclairage public : 170 000 €
- Travaux Coty : 86 000 €
- Travaux Piscine : 78 000 €
- Réfection court tennis : 45 000 €

Le CA prévisionnel de 2020 fait état de 1,2 M€ investis.

Les principales dépenses ont été

- Solde travaux de confortement de la corniche : 260 000 €
- Véhicules voirie et espaces verts : 113 000 €
- Logiciels et matériels informatique : 112 000 €
- Travaux de voirie : 98 000 €
- Vidéo protection : 99 000 €
- Plages (Planches et signalétique) : 73 000 €
- Musée (Alarme incendie et couverture atelier) : 66 000 €
- Eglises (Diagnostic) : 23 000 €
- Gymnase (Clôture) : 22 000 €

E. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE TROUVILLE-SUR-MER

a. Préambule

La préparation du Budget Primitif 2021 s'inscrit cette année dans un cadre particulier lié à la mise en œuvre du programme de la nouvelle équipe municipale, sous la contrainte d'un contexte financier incertain.

Depuis la mi-mars 2020, l'économie française subit les différents impacts de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de Covid-19.

La commune de Trouville-sur-Mer n'est pas épargnée et enregistre des pertes importantes de recettes, aussi bien fiscales, notamment celles en lien avec l'activité économique, touristique ou immobilière, que tarifaires.

Si certaines de nos dépenses sont en baisse en raison de la fermeture de services, d'autres au contraire sont en hausse comme celles liées à l'achat de matériel pour répondre aux exigences de sécurité sanitaire, à l'action sociale ou au soutien de l'économie locale.

L'impact budgétaire de la crise a donc été visible dès 2020, et le sera encore en 2021.

C'est pourquoi, dans le cadre de la préparation budgétaire 2021, il a été demandé aux élus et aux responsables de service de s'interroger sur les conséquences à venir de la crise, en termes d'impact sur l'activité de votre service.

Il a été rappelé les engagements pris par l'équipe municipale, à respecter : le maintien des taux de fiscalité directe locale, la réduction de la dette de 5 M€ pendant le mandat et surtout la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune.

Il a été rappelé également les principaux projets annoncés, pour la durée du mandat (2021-2026), par l'équipe municipale, qui seront initiés : Renforcement du plan d'économie d'énergie et mise en accessibilité des bâtiments communaux ; Rénovation du patrimoine municipal et préservation des Eglises ; Création d'un équipement éducatif et réhabilitation du site de l'école R.Coty ; Rénovation des voiries et végétalisation de la ville ; Développement de nouvelles aires de jeux et de sports, y compris au centre nautique ; Chacun de ces projets devra répondre à des objectifs de développement durable.

Nous devons réellement tirer les enseignements de cette crise sanitaire sans précédents, pour engager une nouvelle réflexion sur le service public à Trouville-sur-Mer et contribuer également à la relance économique de notre ville.

b. Section de fonctionnement

Pour 2021, nous proposons de bâtir notre Rapport d'Orientation Budgétaire sur une progression « minimaliste » des impôts locaux soit +34 000 € par rapport au BP 2020 qui se justifie par une hausse de +0,2 % des bases fiscales (LFI 2021).

Surtout, nous prévoyons une chute drastique des prélèvements sur produits des jeux du casino : 1 000 000 € (-35% par rapport au BP2020), ainsi que de la DGF : -41 000 €, soit -3%.

Prospective 2020 – 2021 des produits de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 717	4 703	
Année	BP 2020	CA 2020 - Estimé	BP2021	%
Recette réelles de fonctionnement	16 524	18 300	15 716	-5%
Ventes, produits, prestations de services	2 005	2 035	1 955	-2%
Ressources fiscales	11 700	12 108	11 370	-3%
<i>dont impôts locaux</i>	7 760	7 785	7 794	0%
<i>Taxes de séjour</i>	350	462	400	14%
<i>Prélèvement sur produits jeux casino</i>	1 550	1 402	1 000	-35%
<i>Taxe additionnelle Droits de mutation</i>	800	1 290	1 000	25%
Dotations et participations	1 574	1 717	1 485	-6%
<i>dont DGF</i>	1 250	1 246	1 209	-3%
Autres recettes réelles de fonctionnement	1 245	2 440	906	-27%

Cette évolution de nos recettes est très inquiétante : - 5%

Pourtant, la ville maintient son engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale.

D'autant que les prévisions de charges de fonctionnement sont en quasi-reconduction. De lourds arbitrages seront à opérer lors des conférences budgétaires par service.

Prospective 2020 - 2021 des charges de fonctionnement :

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 717	4 703	
Année	BP 2020	CA 2020 - Estimé	BP2021	%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 625	15 877	16 667	0,25%
Charges à caractère général	3 370	2 704	3 490	4%
Charges de personnel	7 532	7 707	7 861	4%
Atténuations de produits	1 696	1 846	1 849	9%
Dont FNGIR	696	696	696	0%
Dont FPIC	400	418	418	4%
Charges de gestion courante	2 834	2 816	2 783	-2%
Dont subventions aux organismes publics	1 428	1 526	1 420	-1%
Dont subventions aux associations	1 050	943	1 000	-5%
Intérêts	649	603	584	-10%
Autres dépenses réelles de fonctionnement	544	201	100	-82%

Évolution BP 2020 à BP 2021 des dépenses de fonctionnement : + 0,25% ou + 42 000 €

Perspectives d'évolution des charges à caractère général :

Une évolution de 4% de BP à BP, qui prend en compte une augmentation globale de 2% de tout le chapitre, et un ajustement des taxes foncières dues par la commune.

Notre objectif reste une stabilisation de ce chapitre 011, tout en tenant compte de l'inflation.

Perspectives d'évolution des charges de personnel :

Le budget a été établi sur un Glissement Vieillesse Technicité de 2%.

Un travail de réflexion devra être mené par chaque service sur l'organisation administrative. Chaque mobilité, chaque départ devra faire l'objet d'une réflexion quant à la pérennité du poste devenu vacant.

Perspectives d'évolution des charges de gestion courante :

Une évolution de -2% dû à un réajustement des crédits correspondants à la réalité de certaines subventions versées.

Perspectives d'évolution des atténuations de produit :

Le FPIC repart à la hausse

c. Programmation des investissements de la collectivité

Les recettes d'investissement se composent comme suit :

Trouville sur Mer - Population	4 717	4 717	4 703	
Année	BP 2020	CA 2020 - Estimé	BP2021	%
Recettes réelles d'investissement	3 488	2 463	560	-84%
Dotations et subventions	1 910	1 579	460	-76%
<i>dont FCTVA</i>	300	-	410	37%
<i>dont Taxe d'aménagement</i>	75	44	50	-33%
Emprunts	500	500	-	-100%
Recettes financières d'investissement	1 078	384	100	-91%

Une réflexion est en cours sur les possibilités de cessions mobilières et immobilières (dont opération achat/cession parcelles AS 189, voté à l'unanimité lors du CM du 30 septembre 2020, et bâtiment ex-police municipale)

Un travail est également à réaliser sur les financements par nos partenaires institutionnels (Etat, Collectivités locales, notamment)

Les dépenses d'investissement :

En l'état actuel, ces recettes ne permettent pas de couvrir les dépenses d'investissement à hauteur de :

Remboursement du Capital : 1,95 M€

Budget participatif : 15 000 €

Budget vélos électriques : 15 000 €

Projets à engager : Propreté et développement durable, travaux de voirie 400 000 €

Projets « récurrents » : 800 000 €

Projets en phase d'études pour la programmation pluriannuelle des investissements (Conformément aux engagements pris par la municipalité) :

- Equipement éducatif (Ecole, multi-accueil, salle polyvalente)
- Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville
- Préservation de l'Eglise Notre Dame du Bon Secours
- Préservation de l'Eglise Notre Dame des Victoires
- Réhabilitation du Boulevard Fernand Moureaux
- Réhabilitation du Quartier Saint-Jean